

## Crash test



Plus qu'une mauvaise habitude, la Fnac opte ces dernières années pour un mode de fonctionnement en vase clos où sont élaborées les nouvelles méthodes de travail. Le problème du vase clos, c'est qu'il est forcément coupé de la réalité du terrain, comme en atteste la dernière procédure Fnac Shop.

Un esprit sain, même doté d'une

intelligence moyenne, comprendrait aisément pour peu qu'il veuille bien délaisser son open space pour les magasins, qu'il est impossible de sans cesse se connecter et se déconnecter à de son outil de travail pour effectuer ses taches au milieu des clients. Ces messieurs dames ont dû rater le train du sous-effectif et de la surcharge de travail.

Cerise sur le gâteau, ce projet testé dans le plus grand secret cet été dans certains magasins est étendu brutalement à tous sur cette fin d'année où c'est bien connu il y a très peu d'arrivages à traiter et de clients dont il faut s'occuper....Ces données ne doivent pas être connues dans les Open Space des Bateaux Lavoir.

Connaissant notre Direction et sa capacité de mise en place de stratégies perverses, il est impossible de ne pas faire le lien entre cette nouvelle procédure où il faut se connecter avec sa boite mail pro et la nouvelle charte informatique, adoptée par la direction, annexée au règlement intérieur et qui vient considérablement durcir les sanctions en cas de mauvaise utilisation des outils informatiques de la Fnac. Les salariés se connectant désormais avec leur courriel professionnel, il va être d'autant plus facile de les fliquer.

Pour autant, le mail professionnel introduit en 2018 reste facultatif, et aucun texte n'est venu contredire cela. Nous sommes curieux de savoir comment la Fnac va permettre aux salariés qui ne désirent pas utiliser le mail professionnel de travailler. Car là aussi c'est un mode de fonctionnement très Fnac d'introduire pernicieusement quelque chose en commençant par dire que ce n'est pas obligatoire. En espérant que, comme les lapins, les élus perdent la mémoire en courant !...

Enfin, l'introduction d'une nouvelle procédure qui change les conditions de travail des salariés aurait dû être présentée aux instances et lancée et seulement après avoir recueilli les avis des élus. C'est le minimum légal, et malheureusement même ça la Fnac n'est plus capable de le faire, c'est dire le dédain affiché envers ses salariés.







twitter.com/CatFnac







